

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrondⁱ)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle aura lieu le VENDREDI 12 AVRIL, à 5 h. du soir, dans la salle de l'Athénée Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier, 21.

La carte d'identité servira de carte d'entrée. Nos adhérents sont instamment priés de vouloir bien y assister; des communications très importantes devant leur être faites.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 1906;*
- Allocution du Président; — Compte rendu de l'exercice écoulé et des résultats acquis; —*
- Modifications aux Statuts;*
- Rapport sur la situation financière;*
- Rapport de la Commission judiciaire;*
- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration.*

NOTA. — La présente convocation a été insérée aux annonces légales — Affiches Parisiennes et Départementales Nos des 17 et 18 Mars 1907.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.
Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.
Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.
Membres : M. W. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Membres : MM. le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Ponthièvre. Tél. 518-17.
A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.
Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.
P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.
Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.
Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boissidieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanel, Avocat à la Cour, 49, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.
L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.
Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.
Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.
Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'exécution d'un grand programme de réformes téléphoniques vient de couronner, par un premier et important succès, la campagne de notre Association, il devient de plus en plus nécessaire, pour veiller à l'exécution de ces réformes si impatiemment attendues, que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 *Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique: les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.*

Nous prions instamment nos adhérents qui ont des réclamations à nous transmettre, de nous envoyer toujours une **note par écrit**, afin que nous ayons au besoin une pièce à opposer à l'Administration.

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait faire un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

AVIS IMPORTANT

Nous recommandons à nos adhérents de vouloir bien dans leur propre intérêt, réserver bon accueil à l'inspecteur envoyé par l'administration pour vérifier le matériel de leurs postes et recueillir leurs plaintes.

SOMMAIRE

	Pages.
Une lettre de M. Simyan	3
Le vote des crédits, par M. de Montebello	4
Rapport de M. Gérard	5
La question des piles (Rapport de M. Webb)	7
La crise postale.	8
Trois circulaires de M. Simyan	10
Renseignements administratifs	10
Le service téléphonique à Paris	10
Echos de partout	12
A travers la presse	13
Remises à nos adhérents	15

Une Lettre

de

M. Simyan

Sous-Secrétaire d'Etat

aux Postes, Télégraphes et Téléphones

Réponse à nos desiderata.

L'Association obtient satisfaction.

Les réformes en cours d'exécution.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs le texte de la lettre que M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., vient de nous adresser en réponse à l'exposé de nos desiderata.

Comme nos adhérents le verront par ce document, l'Association obtient satisfaction immédiate sur certains points : les autres réformes étant en cours d'exécution, et activement poussées.

Il n'a pas tenu à nous si, malgré nos efforts, nous n'avons pu obtenir plus tôt des succès effectifs, en raison de l'incurie administrative qui a si longtemps paralysé notre action. Aujourd'hui, l'Administration manifeste ses intentions réformatrices : nous n'avons qu'à nous en féliciter, car ce résultat est dû uniquement à l'énergie et à la persévérance de notre campagne qui est enfin couronnée de succès, grâce à l'esprit réformateur de M. Simyan, qui a témoigné la ferme volonté d'aboutir.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT

République Française

des Postes et Télégraphes.

CABINET

Paris, le 9 mars 1907.

Secrétariat Administratif.

Monsieur le marquis de Montebello,
Président de l'Association des Abonnés au
Téléphone,

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-après la suite dont chacun des vœux que vous avez bien voulu me transmettre au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone m'ont paru susceptibles :

1° *Règlement.* — Toutes les questions soulevées à ce sujet par votre Association ont fait ou vont faire l'objet d'une étude très approfondie de la part de l'Administration. Incessamment, un projet d'arrêté portant modification des articles 44, 50 et 52 de l'arrêté du 8 mai 1901 sera soumis à M. le Ministre. Ainsi que vous l'avez reconnu vous-même, l'article 52, relatif aux suspensions pour inexécution des clauses du contrat ou pour difficultés causées par des propos injurieux adressés au personnel, n'est d'ailleurs plus appliqué depuis déjà un certain temps.

En ce qui concerne les autres points traités par M. Talamon dans son mémoire et visant les articles 3, 5, 7, 14, 15, 16, 18 et 21 du décret du 7 mai 1901 et un certain nombre de dispositions de l'arrêté du 8 mai de la même année, je me propose de les soumettre très prochainement à l'examen d'une commission spéciale qui sera constituée en vue de l'étude des modifications à apporter aux conditions d'abonnement.

2° *Personnel.* — Toutes les mesures ont été prises pour n'avoir, dans les bureaux centraux téléphoniques que des employées parfaitement exercées. A cet effet, des cours d'instruction comportant un enseignement théorique et pratique, basé sur les méthodes les mieux appropriées à la connaissance et à la manœuvre des appareils utilisés dans le service téléphonique ainsi qu'à l'étude des règlements concernant cette branche de l'exploitation, ont été organisés à Paris et dans les centres importants où le personnel des débutantes se renouvelle le plus fréquemment : Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix, Rouen, etc.

Ces cours seront étendus progressivement dans tous les bureaux où ils seront susceptibles de fonctionner utilement.

En ce qui concerne le personnel des ingénieurs, je crois devoir vous faire connaître qu'en fait, à Paris tout au moins, il est absolument spécialisé. Certains ingénieurs ne s'occupent, depuis leur sortie de l'école d'application des postes et télégraphes, que du télégraphe, d'autres sont spécialement affectés au service téléphonique.

3° *Matériel*. — L'Association demande l'établissement de la batterie centrale intégrale. Or, les multiples de Paris, une fois transformés, se prêteront, sans modification aucune, à la batterie centrale intégrale ; les schémas adoptés sont exactement ceux des multiples étrangers où la batterie centrale est en service.

Relativement à l'entretien du matériel et à la visite des postes d'abonnés par des fonctionnaires spéciaux chargés de s'assurer de leur bon fonctionnement, je suis heureux de vous annoncer que satisfaction complète vous est donnée sur ces deux points : des instructions formelles ont été données en vue de la prompte remise en état, aussi bien des appareils des postes centraux que des appareils d'abonnés, dès que leur fonctionnement laisse à désirer ; d'autre part, des agents spéciaux sont chargés de s'assurer, en faisant eux-mêmes des appels à partir des postes d'abonnés, que les téléphonistes se conforment bien aux dispositions réglementaires concernant l'établissement des communications et les réponses à faire aux abonnés en cas de difficultés.

Enfin, vous avez demandé également que l'Association soit considérée comme une institution appelée à rendre service à l'Administration autant qu'au public ; qu'elle soit représentée dans les commissions téléphoniques, et que des instructions soient données aux chefs des bureaux centraux pour qu'ils accueillent les réclamations que leur adresse l'Association au nom de ses adhérents et qu'ils y donnent bonne suite.

Ainsi que je vous l'ai déjà déclaré, j'apprécie hautement le but poursuivi par l'Association des Abonnés au Téléphone et je suis convaincu que de la collaboration de l'Administration et des abonnés il ne peut résulter que des avantages pour les deux parties ; aussi, soyez persuadé que je ne manquerai pas de tenir le plus grand compte des communications que vous voudrez bien continuer à m'adresser, de même que je ne manquerai pas, le cas échéant, de désigner, d'accord avec vous, des représentants des abonnés comme membres des commissions qui seront instituées pour l'étude des questions téléphoniques et qui ne seraient pas d'ordre purement technique.

En ce qui concerne l'accueil à faire aux réclamations transmises par l'Association des Abonnés au Téléphone, au nom de ses adhérents, j'ai donné des instructions très précises pour qu'il y soit répondu dans le plus bref délai possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat
des Postes et Télégraphes,*

Signé : SIMYAN.

La Question Téléphonique

Le vote des crédits

Après les vacances de Pâques, le Parlement aura à statuer sur une importante demande de crédits téléphoniques, qui lui sera faite par le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones.

M. Bérard, il y a quinze mois, se flattait de résoudre la crise téléphonique avec dix millions. Nous avons démontré à cette époque que c'était là une demi-mesure tout à fait insuffisante et qu'il fallait beaucoup plus d'argent pour réorganiser un service foncièrement défectueux et arriéré de tout point : il n'était pas nécessaire d'être prophète pour prévoir ce que les événements se sont chargés de confirmer. Aujourd'hui, l'Administration — qui a utilisé le mieux qu'elle a pu ces dix millions, je me plais à le constater — reconnaît loyalement qu'ils ont simplement pu servir à amorcer la réforme téléphonique.

J'ai exposé, dans notre précédent bulletin, le vaste plan de réformes qui est actuellement en cours d'exécution. Je puis ajouter aujourd'hui que la réforme du règlement s'élabore en même temps et aboutira sous peu : celle-ci est à peu près la seule qui puisse s'effectuer sans dépenses.

Mais pour la réfection du matériel, il faut de l'argent. L'Administration va demander aux Chambres de voter un crédit de 56 millions. Cette somme n'a rien d'exagéré, si on songe qu'elle sera affectée surtout à la création de treize nouveaux bureaux centraux parisiens : achat de terrains, construction des bâtiments et des multiples à batterie centrale.

N'oublions pas que l'infériorité du matériel actuel, et l'insuffisance numérique des lignes et des multiples sont les deux principales causes de la crise téléphonique dont nous souffrons depuis plusieurs années, et qui est allée en s'aggravant jusqu'à l'heure actuelle. Le programme de l'Administration est pratique et logique : son exécution, en nous donnant satisfaction, remédiera à la situation actuelle.

Nous voici donc arrivés à une étape décisive. Il faut que le Parlement vote les crédits, s'il ne veut pas — et il ne le voudra certainement pas — endosser la lourde responsabilité de la faillite de la réforme téléphonique.

Nous avons tout lieu de croire que les deux Chambres voteront les millions nécessaires : elles n'ont jamais marchandé les crédits qui leur ont été demandés pour améliorer les services postaux et

électriques en vue de l'exécution d'un programme précis. D'ailleurs, grâce à une ingénieuse combinaison d'avances remboursables, le budget ne sera pas obéré par ces crédits.

Néanmoins, nous engageons vivement nos amis à insister auprès des députés et sénateurs de leur connaissance pour le vote des sommes nécessaires à la réforme téléphonique. Sans parler d'un refus absolument improbable, un ajournement de la question serait désastreux ; et toute amputation de crédits aurait pour conséquence de faire échouer la réforme, en ne permettant que d'effectuer un mauvais replâtrage, au lieu d'une réfection intégrale.

L'Administration, après une assez longue période de résistance, a enfin compris la nécessité et l'étendue de la réforme. Elle a fait son devoir : au Parlement maintenant à faire le sien.

M^{is} MAURICE DE MONTEBELLO.

Président de l'Association des Abonnés au téléphone.

RAPPORT DE M. GÉRALD

Au nom de la Commission des pétitions de la
Chambre

SUR LA PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Pétition n° 72.

Un grand nombre d'abonnés au téléphone se plaignent du mauvais fonctionnement des services téléphoniques actuels et en demandent la réorganisation.

MOTIFS DE LA COMMISSION. — L'exploitation du réseau téléphonique de Paris subit, depuis deux ans environ, une crise dont l'affaire Sylviac, encore présente à l'esprit de tous les Parisiens, a été le point de départ, nous disons le point de départ et non la cause : l'affaire Sylviac a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le service avait jusqu'ici fonctionné d'une façon aussi défectueuse, mais l'incident survenu entre l'Administration et M^{lle} Sylviac a été suivi immédiatement de la constitution de la ligue des abonnés au téléphone. Cette ligue se proposait d'inciter les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour améliorer le service téléphonique de Paris.

Sous ses auspices, les abonnés au téléphone, lésés dans leurs intérêts, impatients des améliorations réclamées, ont adressé à M. le Président de la Chambre des députés une pétition sur les lenteurs de l'Administration indolente en sollicitant

« la réforme urgente du déplorable système téléphonique actuel ». Nous nous trouvons en présence d'une pétition d'environ 25.000 abonnés au téléphone, auxquels s'ajoutent les 7.200 adhérents à l'Association des Abonnés au téléphone, protestataires de fait.

Voici la pétition :

« Pétition relative à l'amélioration des Services téléphoniques. »

« A Monsieur le Président de la Chambre des députés,

« Les soussignés, abonnés au téléphone,

« Considérant que les défauts du service téléphonique n'ont fait que s'accroître depuis plusieurs années et que de tous côtés les plaintes s'élèvent de plus en plus nombreuses et justifiées ;

« Considérant que le téléphone joue un rôle de plus en plus important dans la vie moderne, qu'il est un instrument de travail indispensable à certaines professions et que son mauvais fonctionnement lèse gravement des intérêts de toute sorte, notamment les intérêts industriels et commerciaux, comme le témoigne la récente protestation des Chambres de commerce ;

« Considérant que la France est presque le seul pays où le service téléphonique laisse tant à désirer, tandis qu'il est très satisfaisant chez toutes les grandes nations d'Europe et d'Amérique ;

« Considérant que les abonnés sont victimes de règlements vexatoires ; que les appareils sont notoirement anciens et insuffisants et que, de ce fait, le personnel est surchargé ;

« Considérant que les difficultés de communication entre deux villes sont toujours aussi grandes, quel que soit le nombre de circuits qui les relient ;

« Considérant que l'Administration, en échange des droits et des avantages que lui confère le monopole, a le devoir, dans son intérêt même, d'assurer ce service dans des conditions qui donnent satisfaction aux abonnés ;

« Demandent instamment au Parlement de réformer le service téléphonique en réalisant tous les progrès accomplis à l'étranger, en un mot, une réforme radicale et définitive et non des demi-mesures incomplètes et provisoires. »

La question vaut la peine d'être retenue et examinée de près. Le téléphone devient, de plus en plus, l'auxiliaire indispensable de la vie moderne sous toutes ses formes, dont il transforme les conditions, au double point de vue des intérêts privés et des intérêts généraux. Personne, grâce à lui, ne peut se dire désormais isolé, puisque chacun, à sa guise, peut provoquer la parole affectueuse, le conseil, l'appui ou le renseignement utile. En ce qui concerne les intérêts généraux, je trouve

sa valeur dans une notice américaine qu'on ferait bien de commenter en France: « Le téléphone est le gardien de la paix publique et le protecteur du *home*... Nul ne sait combien de crimes il a empêchés et combien de maisons il a préservées de l'incendie. » La vulgarisation du téléphone aux Etats-Unis est profonde. Il s'étend sur plus de 7 millions de kilomètres contre 514.000 kilomètres en France en 1904.

Un voyage récent m'a permis de constater combien le service téléphonique y fonctionne d'une façon remarquable ainsi que le rappellent les pétitionnaires. Les communications y sont données en quelques secondes, et le nombre d'abonnés y atteint un développement colossal: 150.000 à New-York, 90.000 à Chicago; enfin les tarifs en permettent l'usage à toutes les classes de la société. C'est un tarif démocratique.

Avant de parler de l'organisation proprement dite du téléphone aux Etats-Unis, il est bon de dire que l'Etat n'intervient en rien dans le service; les réseaux importants appartiennent pour la plupart à une compagnie très puissante, la *Bell telephone Co.*

Cette compagnie détient un monopole de fait, elle domine, commande et dirige sans les absorber complètement une foule de petites compagnies filiales englobées en une seule par le jeu de la libre concurrence. C'est le modèle du genre comme organisation et exécution.

Le matériel y est renouvelé souvent, chaque fois qu'un progrès très sérieux en impose le changement.

Les téléphonistes employés ne le sont qu'à titre précaire. Leur maintien en service est subordonné à leur utilité et à leur habileté professionnelles. On les remercie à peu près aussi facilement qu'un auxiliaire dans l'industrie française. L'exploitation est menée de telle sorte qu'on ne demande aux téléphonistes que rigoureusement le travail compatible avec leurs forces: 100 abonnés par téléphoniste pendant les heures de fort trafic, 150 et 200 pour les abonnés qui causent peu.

L'organisation est telle qu'une téléphoniste n'ait jamais plus à produire que ce qui lui est possible de faire, mais celles qui ne répondent pas aux appels en 6 à 7 secondes sont réprimandées et remerciées au bout de trois ou quatre réprimandes. Nous sommes loin, on le voit, de la longanimité et de la tolérance françaises.

Le seul remède, proposé par les pétitionnaires, à l'état de crise préjudiciable à l'intérêt public qu'ils signalent, consiste uniquement, pour eux, dans la réforme du matériel. Il n'est question ni d'organisation technique, ni du personnel; c'est sans doute parce que ceux qui ont rédigé la pétition ont pensé que le régime d'exploitation par l'Etat ne permet pas d'influer sur l'organisation

et sur le personnel et que dans ces conditions, le seul facteur sur lequel on peut agir efficacement est le matériel, l'outillage.

L'Administration a obtenu un crédit de 500.000 francs environ pour réformer l'outillage. D'après l'exposé des motifs du projet de loi, déposé à l'appui de la demande de crédit, cette somme doit servir à transformer les appareils des bureaux centraux et d'abonnés en système à batterie centrale pour l'appel et la fin, analogue à celui en service aux Etats-Unis.

La seule différence qui existe entre le système qu'installera l'Administration française et le système américain réside dans ce fait qu'à Paris les abonnés garderont leurs piles microphoniques et qu'aux Etats-Unis ces piles disparaissent dans les postes d'abonnés. L'Administration française explique que la suppression de ces piles n'aurait aucune influence sur la rapidité d'établissement des communications, et que même si on voulait les supprimer, il faudrait passer par un stade intermédiaire où les anciens appareils d'abonnés subsisteront.

Si on voulait à Paris installer un réseau à grande capacité de 150.000 abonnés, comme à New-York, et avoir une installation parfaite, avec bureaux spacieux, la dépense serait de 30 millions!

L'Administration a étudié un programme permettant l'exploitation américaine avec le minimum de dépense. Il semble que l'effort fait dans ce sens donnera satisfaction, croyons-nous. En tout cas, nous serons bientôt fixés sur la valeur pratique des résultats escomptés de cette transformation provoquée. On peut bien qualifier de demi-mesure ce que l'Administration fait là, mais c'est tout ce que la situation financière actuelle permettait de faire. On ne peut que le regretter, car cette limitation de l'effort, quand une grande poussée serait salutaire à tous, est un argument de plus contre l'exploitation fiscale des grandes industries.

Pour faire mieux, pour installer un réseau à Paris, des réseaux en province, des lignes interurbaines qui seraient en état de fonctionner comme les réseaux des Etats-Unis, il n'y a que deux moyens: ou rendre les téléphones à l'industrie, ou constituer les téléphones en administration autonome ayant le droit d'emprunt. Les deux solutions, également raisonnables et admissibles, ont déjà fait l'objet de vives polémiques. Le cadre étroit de ce rapport ne nous permet pas de les discuter ici; il appartient au Parlement de décider dans quelle voie il faut s'engager.

Il est bon d'ajouter que d'après les renseignements qui nous ont été donnés, les commandes de transformations sont lancées, et que tout permet de penser que la transformation du réseau parisien sera terminée dans deux ans. Voilà pour le matériel.

Pour le personnel, surtout pour le personnel

féminin très facilement irritable parce que surmené, débordé, une heureuse pensée permettra, bientôt, par l'organisation de salles de repos, de conversation, de délassément, une plus judicieuse distribution des heures de travail et de loisir, alternant, toutes les deux ou trois heures, suivant le trafic des communications demandées et données, de diminuer, sinon de supprimer, les causes de conflit entre téléphonistes reposées et abonnés mieux servis.

Le public aura ainsi une double satisfaction : plus moderne et plus pratique installation matérielle, personnel mieux traité et moins surmené, plus apte dès lors à répondre à ses exigences. Les auteurs de la pétition dont il s'agit n'en demandent assurément pas davantage, pour le moment. Et c'est pour hâter l'exécution de ces mesures urgentes et nécessaires que nous demandons le renvoi de cette pétition et des observations qu'elle nous a suggérées au Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes.

(Renvoi au Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes.)

La question des piles

Rapport de M. H.-L. Webb.

31 janvier 1907.

Monsieur le Marquis de Montebello, président de l'Association des Abonnés au Téléphone,
Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la question que vous m'avez posée relativement à l'adoption partielle du système de la B. C. pour le réseau téléphonique de la ville de Paris.

J'apprends que l'Administration propose d'adopter seulement le système de la B. C. pour les signaux d'appel ou de fin de communication, conservant, par contre, les piles primaires chez les abonnés. La raison de ce système mixte serait la crainte que, pour les longues distances, la transmission ne soit pas aussi bonne avec le système complet de la B. C. qui consiste en une source unique d'énergie, qu'avec la diffusion des sources d'énergie représentées par les piles primaires d'abonnés. Je crois que l'Administration serait mal conseillée en adoptant une telle décision, qui est en désaccord complet avec la pratique actuelle de la téléphonie et l'expérience de toutes les administrations téléphoniques des autres pays.

La qualité des transmissions à longues distances dépend beaucoup plus des conditions générales des

fils téléphoniques et des divers embranchements du circuit qui relie les téléphones de deux villes très éloignées l'une de l'autre, que du type ou de l'arrangement spécial adopté pour les appareils d'abonnés. Si la construction et l'entretien des lignes destinées aux longues distances sont dans des conditions satisfaisantes, et si les diverses lignes auxiliaires et embranchements qui, en général, interviennent dans les communications à longues distances, le sont également, la transmission sera certainement bonne, étant donné toutefois que les appareils des postes d'abonnés soient d'une efficacité moyenne ; pour les communications à longues distances, les transmissions défectueuses sont bien plus fréquemment causées par des défauts dans les lignes principales ou auxiliaires, ou par une mauvaise liaison dans les divers multiples placés sur le parcours de la communication que par des défauts dans les appareils des postes d'abonnés. De plus, les appareils de la B. C., d'une construction simple et solide, sont bien moins accessibles à tous ces défauts que n'importe quel autre type d'appareil.

Les conditions actuelles de la téléphonie démontrent clairement qu'avec le système de la B. C. les communications à longues distances ne présentent plus aucune difficulté. Il n'y a pas un pays au monde où les communications à longues distances soient aussi demandées, aussi efficaces et aussi étendues qu'aux Etats-Unis. Chaque jour il y a de nombreuses communications téléphoniques entre New-York et Chicago, 1.500 kilomètres ; entre Boston et Chicago, 2.000 kilomètres ; et le système téléphonique de ces villes, comme celui de toutes les villes de l'Amérique est le système complet de la B. C. C'est en 1901 que fut terminée la transformation (commencée en 1898) du réseau téléphonique de la ville de New-York, et depuis cette date il n'existe plus à New-York un seul poste d'abonné à batterie primaire — le système dans tout son ensemble étant celui de la B. C. complète.

De plus, il y a déjà plusieurs années que le système de la B. C. a été également adopté par toutes les villes d'Amérique, et que les communications téléphoniques sont fréquentes à des distances encore plus considérables que celles dont je viens de parler.

C'est bien la première fois, à ma connaissance, que l'on propose de transformer le réseau téléphonique d'une ville en B. C. tout en conservant les batteries des postes d'abonnés.

Dans notre pays (Angleterre), les divers réseaux téléphoniques sont régulièrement en voie de transformation en B. C. — et le service des communications à longues distances ne présente pas de difficulté, bien que quelques-uns des réseaux à B. C. soient très éloignés les uns des autres, ce qui

oblige à des transmissions de 650 à 700 kilomètres.

Dans aucune des villes d'Europe où le système de la B. C. a été adopté, ou est en voie d'adoption, il n'a jamais été sérieusement proposé de conserver les appareils à batteries locales des postes d'abonnés, et il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de difficultés résultant d'un système complet de B. C. dans le service des communications à longues distances.

Bien au contraire, les transmissions faites avec les appareils de la B. C. sont, en moyenne, très supérieures aux transmissions faites avec les appareils des batteries locales.

Les appareils centralisés de la B. C. reçoivent des dynamos des centraux une provision régulière et constante d'énergie, ce qui fait que la conversation peut se prolonger même longtemps sans diminution ni variation du courant. Par contre, le courant fourni par les postes locaux est fréquemment faible, soit du fait d'un usage excessif, soit d'un entretien défectueux, et dans tous les cas la force du courant diminue à mesure que la conversation se prolonge.

Il arrive parfois qu'un certain poste à batterie locale donne une meilleure communication qu'un autre certain poste à B. C. Mais l'expérience universelle révèle que ceci n'est qu'une exception et qu'en règle générale la communication téléphonique avec la B. C. est toujours supérieure, et ceci dans toutes les circonstances et pour tous les abonnés, à la communication avec la batterie locale.

Ce serait à mon avis une très grave erreur que de transformer en B. C. une partie du réseau téléphonique de la ville de Paris et de garder en même temps les batteries des postes d'abonnés. Il est vrai qu'il serait plus coûteux d'adopter le système complet de la B. C. et d'équiper tous les postes d'abonnés avec les appareils centralisés, mais il en résulterait d'abord un service bien plus efficace et plus tard une grosse économie, les dépenses d'entretien et de renouvellement des postes d'abonnés étant matériellement réduites. Si l'on adopte pour Paris la proposition de l'Administration, il s'en suivra nécessairement un service très inférieur, causé principalement par le grand nombre d'erreurs ou accidents provenant des appareils « transformés » qui ne seront que « transformés » et qui ne pourront que s'adapter difficilement au service B. C. Les dépenses que nécessitent l'entretien et le renouvellement des batteries locales, — et ceci constitue une dépense très importante dans une grande ville comme Paris, — continueront et, de plus, continueront à augmenter.

Il est aussi fort probable que ces dépenses seront plus considérables avec le système mixte proposé par l'Administration qu'avec le système

actuel ; les instruments transformés et probablement endommagés par cette transformation étant de plusieurs types, seront certainement causes de plus de « fautes » dans le service que propose l'Administration que dans le service actuel.

On peut donc résumer les désavantages de l'adoption partielle de la B. C. tout en conservant les appareils actuels des postes d'abonnés, comme suit :

1° Service inférieur tant au point de vue de la transmission qu'au point de vue des interruptions provenant de « défauts » dans les instruments.

2° Des dépenses annuelles beaucoup plus considérables provenant de l'entretien très coûteux des centaines de mille de batteries primaires réparties sur une grande ville.

3° Un entretien très difficile — provenant des nombreuses différences dans les types des instruments auxquels, dans certains cas, le travail nécessaire d'adaptation causera des défauts, et dans d'autres des défauts qui n'apparaîtront que quand ces appareils seront rattachés au système de la B. C.

Par contre, les avantages du système complet de la B. C. se résument comme suit :

1° Un service très supérieur — résultat obtenu par des appareils d'un type uniforme, actionnés par une force également uniforme et transmise par le plus puissant des types de transmetteur.

2° Economie de dépenses annuelles — résultat de la disparition des piles primaires.

3° Entretien plus facile — résultat de l'adoption d'un type uniforme pour tous les appareils d'abonnés — ces appareils étant d'une construction simple et solide et peu susceptible de dérangement.

De plus, si, suivant l'exemple des autres administrations téléphoniques, on transforme maintenant de façon complète le réseau téléphonique de la ville de Paris en système B. C., il y aura aussi ce grand avantage que toutes les extensions et développements futurs du réseau pourront se faire sur ce même type uniforme de la B. C.

Je suis, etc..., HERBERT LAWS WEBB.

La Crise Postale

Ce que pense le personnel des postes.

Avons-nous, n'avons-nous pas en ce moment une crise postale ? L'administration dit non — comme de juste ; — le syndicat des sous-agents dit oui, et plusieurs de nos grands confrères de la presse quotidienne ont mené à ce sujet une intéressante campagne.

De notre côté nous avons procédé à une enquête, et nous sommes bien obligés de convenir, en toute impartialité, que la situation actuelle ne justifie pas l'optimisme de l'administration. Si nous ne sommes pas encore en pleine crise postale, du moins nous y marchons à grands pas. Telle est, du moins, l'opinion du personnel, que nous allons exposer.

A vrai dire, nous ne sommes pas en présence, en ce moment, d'un encombrement postal brusquement survenu comme en juillet dernier, dont les causes seraient passagères, et susceptibles de disparaître rapidement avec les circonstances qui l'ont fait naître. C'est une aggravation lente, mais continue : la situation n'est pas beaucoup plus mauvaise que le mois dernier, mais elle empire un peu chaque jour, et menace de devenir bientôt fort grave. On prévoit pour les grandes vacances prochaines un gâchis-record, qui dépassera tous ceux des années précédentes. Voilà qui est rassurant !

Insuffisance de personnel, de locaux et de matériel : voilà la triple cause de la crise postale qui est due à l'imprévoyance et à l'inertie dont M. Bérard fit preuve pendant son trop long passage aux affaires. Il a fait la lettre à deux sous, sans prendre les mesures nécessitées par les conséquences inévitables de cette réforme. Son successeur n'est que l'héritier d'une situation qu'il n'a pas créée, et à laquelle, espérons-le, ses efforts finiront par remédier.

Depuis quelques années, le service s'est accru dans des proportions considérables, surtout à cause de l'extension toujours croissante des cartes postales illustrées et de la réforme du timbre à deux sous. L'administration n'a pas su prévoir cette augmentation de trafic, qui n'aurait pas échappé à un bon commerçant. Aussi se trouve-t-elle débordée, et elle le sera de plus en plus si elle ne recourt pas à des réformes radicales.

Tandis que dans les services centraux, de nombreux employés sont occupés à des pape-rasses inutiles — la moindre demande, la plus petite réprimande donnant lieu à des monceaux de rapports ! — les services d'exécution manquent de bras. Dans la plupart des bureaux des grandes villes, les employés n'arrivent pas à terminer le tri à la fin de la journée et des imprimés restent en souffrance. Dans quelque temps, ce sera le tour des lettres.

Quant aux bains de mer et aux villes d'eaux, l'administration n'a jamais su prévoir l'accroissement énorme du trafic qui se produit pendant la saison : quoique le même fait se renouvelle régulièrement tous les ans, tous les ans l'Administration est débordée et n'arrive pas à assurer un service satisfaisant (1).

L'exiguïté de nos bureaux de poste est proverbiale ; les locaux affectés au personnel sont encore plus étroits que ceux réservés au public. Presque partout, il n'y a pas la place suffisante pour les manipulations.

Le service ambulant est peut-être encore placé dans de plus mauvaises conditions : on manque de wagons et d'agents. On a commandé l'année dernière de nouveaux wagons-poste : quand ils seront livrés, leur nombre sera déjà insuffisant. Pour ne citer qu'un exemple, celui de la ligne Paris-Marseille, quand le wagon-poste du rapide de nuit arrive à Lyon, il y a toujours des sacs entiers qu'on n'a pas eu le temps de trier : c'est donc tout un stock de correspondances pour la région lyonnaise qui s'en va sur Marseille, et qui reviendra — avec retard — par le train suivant.

Les agents et sous-agents des postes estiment qu'il faudrait environ un crédit de 50 millions pour réorganiser notre service postal d'une façon sérieuse et durable. Si on songe que ce service rapporte gros à l'Etat, et lui rapportera plus encore quand il fonctionnera mieux, on ne comprend pas qu'on recule devant cette avance nécessaire. L'Italie vient de voter 25 millions pour ses postes et télégraphes. Pouvons-nous rester en arrière ?

Dans un prochain article, nous montrerons le rapport qui existe entre la crise postale et la rémunération insuffisante du personnel.

(1) A signaler cependant une circulaire qui vient d'être envoyée aux directeurs départementaux pour les inviter à faire leurs propositions de personnel supplémentaire, en vue, notamment, des saisons des villes d'eaux.



Trois Circulaires de M. Simyan.

Nouvelles instructions au personnel des téléphones.

M. Simyan vient d'envoyer trois nouvelles circulaires au personnel des téléphones.

La première concerne les surveillantes. Le Sous-Secrétaire d'Etat estime que les surveillantes ne surveillent pas assez. Faites-leur faire moins de paperasses, dit-il en substance, et qu'elles s'occupent davantage des opératrices et des abonnés.

Voilà d'excellentes instructions, auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir. La paperasserie est une des plaies qui rongent l'administration : il est temps d'en arrêter le développement exagéré.

Donc, les surveillantes ne doivent pas rester inactives sur leur pupitre. Elles doivent contrôler à chaque instant la façon dont les opératrices établissent la communication et répondent aux abonnés.

Les deux autres circulaires sont relatives à l'établissement des communications téléphoniques. Entre autres réformes, les téléphonistes, dorénavant, ne doivent plus se désintéresser des communications lorsque l'abonné appelé n'est pas libre : sur la demande de l'abonné appelant, l'opératrice rappellera, au bout de trois minutes, l'abonné non libre.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Paiement du premier trimestre de l'abonnement.

On sait que jusqu'ici les nouveaux abonnés au téléphone devaient, obligatoirement, verser le montant du premier trimestre de leur abonnement au bureau de la rue de Grenelle.

En vue d'éviter tout dérangement au public, M. Simyan vient de décider qu'à l'avenir les nouveaux abonnés pourront, à leur choix, verser le montant du premier trimestre de leur abonnement soit au bureau de la rue de Grenelle, soit dans l'un quelconque des bureaux de poste de Paris.

Cette mesure est entrée en application depuis le 1^{er} mars.

Les demandes d'abonnement devront continuer à être présentées à l'ingénieur en chef des services électriques de la région de Paris, soit par lettre non affranchie, soit verbalement, au bureau des abonnements, 103, rue de Grenelle.

LE Service Téléphonique A Paris

Nous signalons à nos lecteurs ce très intéressant article du *Times*, qui montre comment on juge en Angleterre les téléphones français. Rappelons que, lorsque cet article a paru, son auteur ignorait encore le programme de réformes téléphoniques de l'Administration française. N.D.L.R.

Le correspondant du *Times* a écrit récemment que le service téléphonique de la Ville Lumière a enfin poussé l'exaspération du public parisien presque à sa dernière limite. Le mécontentement à l'égard du système téléphonique de Paris existe depuis longtemps.

Depuis plusieurs années, il a été constitué à Paris une Association des Abonnés au Téléphone ayant pour but de créer une protestation organisée et persistante contre l'inefficacité du service téléphonique fourni par l'Administration des Postes françaises et aussi contre la méthode arbitraire de cette Administration dans ses relations commerciales avec les abonnés.

Cette Association a un Conseil composé de dix membres notables du monde et du commerce ; il a examiné avec soin le mode d'opération du service téléphonique dans d'autres pays et s'est muni de rapports d'experts sur l'équipement et l'organisation d'un système téléphonique moderne ainsi que sur l'état défectueux du système parisien. Il publie un Journal mensuel dans lequel il donne les résultats de ses recherches. Les rapports ont été imprimés et les moyens d'amélioration de ces défauts clairement indiqués, mais tout ceci n'a servi à rien. L'inertie du département d'Etat auquel est confié le monopole du système téléphonique est tellement exagérée que rien n'a été fait. Des discussions sans nombre ont eu lieu à la Chambre où on a répondu par des phrases polies et ironiques. Il a été même dit gravement que comme le tempérament français est volatile et explosif, qu'il ne pourrait y avoir un bon service téléphonique en France, mais jusqu'à présent du moins, absolument aucunes mesures actives n'ont été adoptées pour améliorer l'état actuel des choses. En conséquence, cela ira de mal en pis, jusqu'à ce que l'excès du trafic amène une véritable rupture du service, comme il a été indiqué dans l'article du correspondant du *Times*. Ce correspondant demande carrément où se trouve la difficulté ? Y a-t-il insuffisance d'employés ? L'argent fait-il défaut ? n'y a-t-il pas assez d'intelligence ? le matériel est-il usé ?

A l'exception de la première, toutes ces raisons

existent ! Il n'y a jamais trop d'employés dans un département d'Etat, parce que l'objet primordial du Gouvernement est de donner un emploi, ou au moins de payer un nombre considérable de gens.

Ce qui manque, c'est la combinaison essentielle pour réussir dans les affaires, c'est-à-dire organisation, méthode, direction et initiative. Les industries techniques et progressives, telles que les services télégraphiques et téléphoniques, ne fonctionnent jamais sainement sous une direction gouvernementale.

Nous avons chez nous un exemple dans le service des télégraphes et téléphones de l'Administration des Postes britannique, ce qui est démontré dans un article récent de M. Harold Cox, député, et qui constate que le système fonctionne avec une perte annuelle de plus de £., 1.200.000, fr., 30.000.000.

La majorité du public ignore ce fait.

Le service postal des lettres à 10 centimes donne des bénéfices tellement énormes que l'Administration des Postes en son ensemble rend un excédent de revenu très élevé. Il doit y avoir au moins un bénéfice de 100 % sur le port des lettres. La main d'œuvre employée est principalement inhabile et le matériel employé directement peu important, — chemins de fer et bateaux à vapeur, — fourni et exploité par des tiers. Or, dans un pays ayant une nombreuse population, même une Administration d'Etat ne peut pas perdre de l'argent en distribuant des lettres à 0 fr. 10 et des cartes postales à 0 fr. 05.

Cependant, lorsqu'il s'agit du service des télégraphes et téléphones, ce qui nécessite un matériel énorme et très compliqué, soigneusement construit en vue du développement futur, toujours maintenu dans un état de parfaite efficacité et exigeant un personnel le mieux organisé, du travail habile, la direction d'Etat manque complètement et ne fournit pas le service efficace demandé par le public ni l'équilibre financier désiré par l'économiste.

Il y a plusieurs raisons pour ceci dont quelques-unes sont plus ou moins compliquées, mais les deux défauts fondamentaux de direction par l'Etat d'industries techniques sont :

1° Qu'il n'est dans l'intérêt de personne de rendre l'affaire profitable ou qu'en tout cas, personne n'est responsable pour la rendre profitable.

2° Que comme tout le personnel est employé pour ainsi dire, pour la vie, il est impossible d'obtenir l'efficacité ou la discipline qu'on obtient dans les opérations commerciales bien gérées. Ces deux raisons constituent de véritables difficultés et traitent le sujet à fond.

La première question — le manque de responsabilité pour produire des résultats commerciaux, touche la politique, la direction et l'organisation

de toute l'affaire. Le chef du département d'Etat est presque toujours un homme politique ayant des ambitions politiques, ne possédant le plus souvent des connaissances ni commerciales ni techniques, et en outre il ne reste jamais assez longtemps dans un seul poste pour bien comprendre les affaires qu'il est appelé à diriger. Si cela n'était pas si triste, il serait vraiment ridicule qu'une affaire si importante soit dirigée de cette façon. Imaginez ce qui arriverait si une grande entreprise commerciale était souvent confiée à un nouveau directeur totalement inexpérimenté relativement aux diverses choses techniques qui ont rapport à toute entreprise de grande importance.

Le correspondant à Paris du *Times* dit les raisons pour lesquelles le fiasco du téléphone en France est soigneusement tenu secret au public. Elles sont cachées parce que le public ne s'occupe pas de sujets essentiellement techniques. Cependant les difficultés du service téléphonique de Paris sont bien celles indiquées ci-dessus : l'absence de directeur habile, manque d'organisation et de discipline — et les mêmes difficultés du service téléphonique existent dans tous les pays jouissant du monopole d'Etat, et assurément elles créeront des résultats peu satisfaisants quant à l'efficacité et à l'économie. A Paris, les choses sont tout particulièrement mauvaises pour une autre raison : la tendance générale des Administrations télégraphiques gouvernementales de s'attacher à leur premier amour, le télégraphe, et de mépriser en quelque sorte le téléphone, malgré la capacité bien supérieure du téléphone comme moyen de communication. En conséquence, les Administrations gouvernementales du télégraphe et leurs ingénieurs ne se sont pas fait un devoir d'étudier le génie et l'administration scientifique du téléphone. Le résultat a été qu'à cause du monopole du téléphone d'Etat, le progrès est resté en arrière dans toutes les parties de l'Administration.

L'équipement mécanique et électrique, l'organisation et l'éducation du personnel et le développement du service sont très inférieurs aux conditions qui se trouvent sous une direction commerciale. Ceci est le cas actuel en France, où le développement du téléphone est très restreint et où l'équipement technique du système est de 10 à 15 ans en arrière. A Londres seulement, il y a presque autant de téléphones que dans toute la France. A peu près la moitié des téléphones en France se trouve à Paris, qui, avec les autres grandes villes françaises, Lyon, Marseille, Bordeaux, Le Havre, etc., possède un développement tout à fait insignifiant en comparaison avec les villes d'Angleterre. Il n'y a pas longtemps qu'un des défenseurs officiels de l'Administration des Postes française a dit à la Chambre « qu'il n'y avait abso-

lument rien à apprendre relativement aux téléphones en Angleterre. »

Cependant, vu que le téléphone en Angleterre a été principalement développé par l'entreprise particulière, il y a en Angleterre trois fois plus de téléphones qu'en France pour une population approximativement égale. Il y a plusieurs réseaux modernes téléphoniques parfaitement équipés (en France, il n'y en a pas même un seul), le tarif est moins élevé et le service est infiniment plus efficace.

La principale raison pour laquelle le service à Londres n'est pas plus efficace et plus complètement développé qu'il n'est actuellement est l'opposition des autorités gouvernementales et locales à l'installation des conduits souterrains: ce fait a été un obstacle qu'il serait difficile d'exagérer, car il a empêché la construction d'un système substantiel de câbles et de bureaux centraux et a rendu énormément plus difficile la construction et le maintien des myriades de fils téléphoniques.

Sans les pleins pouvoirs pour établir sous terre des câbles dans toutes les directions, l'exploitation d'un service téléphonique d'une ville serait aussi difficile que de faire circuler les voitures de toute espèce sur les routes mal pavées et fréquemment barrées selon la volonté arbitraire des autorités locales des différents quartiers de la ville.

A Paris, aucune difficulté de ce genre n'existe, l'Administration ayant libre usage du système le plus étendu d'égouts, ce qui donne même, si ce n'est pas l'idéal, au moins un conduit d'une étendue et d'une capacité suffisantes pour les câbles du téléphone.

Une société commerciale entreprenante aurait, à Paris, en très peu de temps, cinq fois plus d'abonnés, et, vu les conditions toutes favorables de la ville au point de vue téléphonique, elle pourrait fournir un service exceptionnel.

(Le Times, de Londres).

Echos de Partout

Les moyens financiers.

M. de Montebello a exposé, dans notre précédent bulletin, le programme de réformes téléphoniques de l'administration, pour lequel une faible partie des crédits nécessaires a seule été votée par le Parlement.

On assure que M. Simyan compte pouvoir assurer l'exécution de ce programme au moyen

d'une combinaison financière, qui n'exigerait pas l'inscription de nouveaux crédits au budget.

Nous serons bientôt fixés sur ce point.

*
* *

Le classement des noms dans l'Annuaire.

Nous avons réclamé depuis longtemps, dans l'Annuaire officiel, le classement des abonnés par ordre de numéros, à côté du classement alphabétique.

Le *Figaro* réclame à son tour cette mesure. Un de ses abonnés fait remarquer très justement que le prétendu *secret*, invoqué par l'administration pour justifier cette lacune, est le secret de Polichinelle.

Les abonnés ne songent pas à considérer leur numéro de téléphone comme un secret d'Etat.

Qu'en pensent nos adhérents ?

*
* *

Receveur ou directeur.

Beaucoup de personnes qui ont une communication à faire à la poste, adressent leur réclamation à « M. le Directeur », ce qui occasionne une perte de temps, lorsque la communication est du ressort du receveur, par exemple : pour des lettres à faire suivre, des changements d'adresse, des réparations urgentes aux appareils téléphoniques, etc.

Dans tous ces cas, adressez-vous au receveur de votre bureau. Mais pour les réclamations, écrivez directement au Sous-Secrétaire d'Etat : c'est plus sûr.

*
* *

Un record téléphonique.

Il paraît qu'il y a des pays, même en France, où on obtient rapidement la communication.

Un journal breton nous apprend qu'en quatre minutes, — vous avez bien lu — un abonné de Saint-Brieuc avait eu le temps d'obtenir la communication avec le Havre et de terminer sa conversation avec son correspondant.

Tous les abonnés du téléphone envieront les heureux citoyens de Saint-Brieuc... qui ne sont cependant pas des compatriotes de Tartarin.

*
* *

Nos députés s'abonnent.

Du *Courrier Européen* :

L'augmentation que les députés français se sont généreusement octroyée a des conséquences inattendues : c'est ainsi que nombre d'entre eux ont immédiatement fait poser chez eux le télépho-

ne. (Notons en passant que l'abonnement leur est cédé à moitié prix).

Ces abonnés nouveaux désolent M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. Fort peu soucieux en effet du fonctionnement défectueux des services téléphoniques tant qu'eux-mêmes n'en souffraient pas, ils grincent maintenant comme des diables. « — C'est indigne ! — On n'obtient jamais sa communication !... — Quand on l'obtient, ces demoiselles vous écoutent !... — Gare au prochain budget !... »

*
* *

Le téléphone en Angleterre.

Une nouvelle échelle de tarifs est actuellement à l'étude pour être appliquée bientôt, et uniformément par le Post-Office et les compagnies téléphoniques privées jusqu'en 1911 (époque à laquelle le Gouvernement entrera en possession de la propriété de la compagnie du « National Telephone »). A l'heure actuelle, le Post-Office a 30.000 abonnés et le « National Telephone » 250.000.

En France, il n'y a en tout que 165.000 abonnés.

A Paris, la moyenne annuelle des nouveaux abonnés est de 4.000 ; à Londres elle est de 10.000.

Concluez !

A travers la Presse

De la *République française* (28 février), sous le titre « Téléphones et monopoles d'Etat » :

Le téléphone fait beaucoup parler de lui depuis quelque temps, et ce n'est pas à son avantage. Deux documents, qui viennent de m'être communiqués par l'Association des Abonnés au Téléphone, méritent d'être versés dans le débat, car ils mettent en lumière, une fois de plus, les vices des monopoles d'Etat.

Le premier est un rapport adressé à l'Association par son ingénieur-conseil, M. H.-L. Webb, qui est une des personnalités anglaises les plus compétentes en matière de téléphonie. M. Webb a été frappé des erreurs que contiennent les rapports officiels français sur le fonctionnement du téléphone à l'étranger, et, particulièrement en Angleterre, et il les réfute, pièces et chiffres en mains.

L'éminent ingénieur montre comment ont échoué piteusement les essais d'étatisation téléphonique qu'on avait tentés de l'autre côté du détroit.

Suit l'analyse de la lettre de M. Webb, dont notre confrère déclare la conclusion particulièrement saisissante.

... L'autre document est un *tract* bien suggestif, que M. Maurice de Montebello, président de l'Association, va publier, suivant la mode anglaise, pour mettre le public au courant de la question téléphonique.

M. de Montebello rappelle le mauvais vouloir et l'esprit de routine systématique auxquels s'est heurtée sa ligue, à ses débuts, auprès de l'administration des téléphones. Et il prouve que si cette administration commence en ce moment l'exécution d'un programme de réformes, l'initiative en revient exclusivement aux énergies individuelles qui se sont groupées, ont lutté avec une obstination inlassable, et ont fini par imposer — du moins en grande partie — leur programme à l'administration.

L'auteur de l'article conclut en rappelant une anecdote savoureuse :

J'ai entendu, pour ma part, une perle tomber fort innocemment des lèvres d'un fonctionnaire du même service. Comme on lui faisait remarquer que le téléphone fonctionnait beaucoup mieux aux Etats-Unis qu'en France, il s'empressa de répondre sur le ton le plus naturel du monde :

— Ah ! mais, c'est qu'en Amérique, le téléphone est exploité par des Compagnies privées !

L'aveu est suggestif : il mérite d'être retenu.

*
* *

Une escroquerie de 15 millions.

Du *Journal*, cette amusante fantaisie :

De plus en plus fort ! Hier, on nous parlait d'une escroquerie de 10 millions. Celle qui va être dévoilée est plus importante encore : 15 millions ! Et non pas 15 millions une fois escroqués, non, 15 millions par an !

La bande est très nombreuse, elle possède des ramifications et une organisation puissante. Elle se pare même d'un titre officiel !

Les affiliés se présentent comme les détenteurs d'une invention merveilleuse, d'un appareil qui transmet la parole à distance, et qui aurait été découvert par un nommé Graham Bell.

Ils vous demandent quatre cents francs par an, et installent chez vous des petits instruments d'acajou et de métal, à l'aide desquels vous pourrez soi-disant converser avec des gens très éloignés de votre domicile.

Le nombre des victimes est de près de quarante mille !

Ce qui a pu permettre à cette bande de faire autant de dupes, c'est que, dans d'autres villes d'Europe, Londres, Berlin, etc., des petits appareils, semblables d'aspect à ceux-là, transmettent vraiment la voix humaine.

La bande a à sa tête un personnage extraordinaire, orné, lui aussi, d'un titre officiel. L'odyssée

de ce personnage est bien curieuse à suivre et ses changements de nom sont assez édifiants. Il y a quelques années, il se faisait appeler Mougeot. Puis il prend le nom de Bérard. Enfin, à l'heure actuelle, il opère sous le nom de Simyan.

Il faut admirer la docilité des victimes, que les gens de la bande appellent, dans leur langage méprisant, les « abonnés » (terme d'argot, dérivé du mot bon, et qui signifie bonne tête ou bonne poire).

La bande en question a eu l'ingénieuse idée de se réclamer des pouvoirs publics. Autrement, on aurait crié depuis longtemps à l'escroquerie, et il n'y aurait pas assez de tribunaux pour poursuivre ces exploiters audacieux. Mais le titre officiel qu'ils se sont attribués exerce sur les naïfs une étrange fascination. Et tous considèrent comme une chose naturelle, et légitime, et conforme à l'harmonie sociale, d'être ainsi escroqués par l'Etat.

TRISTAN BERNARD.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

BILLETS DE VACANCES A PRIX RÉDUITS

pour familles.

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie délivre, du vendredi 22 mars au lundi 1^{er} avril 1907 inclus, des billets d'aller et retour collectifs de vacances, de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toutes gares P.-L.-M. à toutes gares P.-L.-M. sous condition d'un parcours simple minimum de 300 kilom., aux familles d'au moins trois personnes.

Validité 33 jours. — Faculté de prolongation.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Si la famille ne comprend que trois voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble; si elle en comprend davantage, trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble, les autres peuvent voyager isolément, moyennant un supplément dans les conditions suivantes :

a) — Un billet collectif est établi et le prix calculé pour tous les titulaires;

b) — Un coupon d'aller et un coupon de retour pour la même classe et le même parcours que le billet collectif sont établis au nom de chacun des voyageurs autorisés à voyager isolément.

Sur le vu de ces coupons individuels, leur titulaire obtiendra, aux gares de départ et de retour, un billet au tarif militaire contre paiement de sa valeur.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

OUVERTURE D'UNE AGENCE A LONDRES

par les Chemins de fer P.-L.-M.

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée vient d'ouvrir, à Londres W. 179-180 Piccadilly, une Agence qui délivre les billets de chemins de fer, notamment les carnets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur les grands réseaux français, les voyages internationaux, les billets de stations thermales, balnéaires, etc...

Le Public peut se procurer à cette Agence tous les renseignements désirables sur les combinaisons de voyages et le transport des marchandises.

Régates Internationales de Nice et de Cannes

VACANCES DE PAQUES

Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, délivrés du 27 février au 21 avril 1907.

Paris à Cannes	1 ^{re} classe	177 fr. 40.	2 ^e classe	127 fr. 75.
— Nice	—	182 fr. 60.	—	131 fr. 50.
— Menton	—	186 fr. 65.	—	134 fr. 40.

Validité : 20 jours à compter du départ, ou du 21 avril, si le voyage est commencé après cette date.

Prolongations : Une ou deux fois 10 jours moyennant supplément de 10 % par période.

Arrêts : Deux arrêts facultatifs à l'aller et au retour.

N.-B. — Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément dans le " Côte d'Azur Rapide " (nombre de places limité). Dans ce cas les voyageurs ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Toulon, à l'aller; au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

La Compagnie P.-L.-M. publie un Album artistique concernant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Cet album qui renferme, avec 10 cartes postales illustrées facilement détachables, des vues en simili-gravure, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

La Compagnie organise, avec le concours de la Société des voyages Duchemin, les excursions suivantes :

Algérie-Tunisie.

Départ de Paris, le 22 Mars 1907.

Retour à Paris, le 22 Avril.

Durée de l'excursion : 32 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe : 1150 fr. — 2^{me} classe 1050 fr.

La Semaine Sainte à Rome.

Départ de Paris, le 23 Mars 1907. — Retour le 20 Avril.

Durée de l'excursion : 29 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe : 1120 fr. — 2^{me} classe 1020 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de la Société des voyages Duchemin, 20, rue de Grammont à Paris.

Hiver 1906-1907

Relations rapides entre Paris et l'Italie

Par le Simplon

(a) Par le train de luxe " Simplon-Express " (V.-L. V.-R.)
Départ de Paris P.-L.-M., lundi, mercredi, samedi à 8 h. 30 s.
Paris-Milan en 15 heures — Londres-Milan en 24 heures 30

(b) Par les nouveaux trains 59 et 512 (1^{re} 2^e 3^e cl.) quotidiens.
Aller : Paris . . 10 h. 40 s. — Milan (H.E.C.) . . 7 h. 55. s.
Retour : Milan . . 10 h. 35 m. (H.E.C.) — Paris . . 9 h. 20 m.

Par le Mont-Cenis

Par le train de luxe " Paris-Rome " (V.-L. V.-R.)
Départs de Paris P.-L.-M., lundi, jeudi, samedi (1^{er} Décembre—18 Mai) : 11 h. 20 m.

Départs de Rome, lundi, mercredi, samedi (4 Décembre—21 Mai) : 1 h. 40 s.

Nota. — Dans les trains de luxe " Simplon-Express " et " Paris-Rome " le nombre des places est limité.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

de Beaulincourt (Excel Trading-Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.
Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

ments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Gasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

ne Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

Choberé, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

leur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies conta-
s. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

Doulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la
vélocipède, machines complètes. — 5 %.

nce parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55.
% sur cycles.

er-Forêt, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél.
— 10 %.

umoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et
s spéciales pour automobiles. — 10 %.

age Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur répara-
d'automobiles.

es Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs
et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

ie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.
agny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-
), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

rt Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie
andres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la
sonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

lardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

do, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél.
— 10 %.

abreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de
Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

ezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

s Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

pagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél.
— 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

ellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

caïne Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Canes, Parapluies

ent (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

écurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Couverture, Plomberie

n, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

elagrange, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

ard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

n, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Désinfection à domicile

torium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

rie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél.
— 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de com-
merces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42.
— Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue
Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30
par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 %
sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement.
Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et
Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités
de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique.
— 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlobert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73.
— 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales,
acide borique).

C. Velpy (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59.
— 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-22.
— Remise 10 % aux adhérents.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Publications éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

LE LIVRET-GUIDE ILLUSTRÉ

(Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 70)

Albums de Photographies

Souvenir de mon voyage en Touraine . . . 1 fr. (franco : 1 fr. 15)
Touraine, Bretagne, Auvergne 0 fr. 20 (franco : 0 fr. 30)
Cartes postales illustrées : La Touraine et ses châteaux ; 2 séries
de 6 cartes chacune, la Série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35)

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 20)

Le Cantal
Le Berry (au pays de George
Sand
De la Loire aux Pyrénées
La Bretagne
L'Aude

La Touraine
Les Gorges du Tarn
Poitou, Angoumois
Excursions en France
Rouergue et Albigeois

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 15)

de Paris à Tours
de Tours à Nantes
de Nantes à Landerneau et emb's
d'Orléans à Limoges
de Limoges à Clermont-Ferrand
avec emb' de Laqueuille à la
Bourboule et au Mont-Dore
de St-Denis p. Martel à Arvant
lignes du Cantal

de Tours à Angoulême
d'Angoulême à Bordeaux
de Tours à Vierzon
de Tours à Montluçon
de Limoges à Agen
de Limoges à Montauban
d'Eygurande à Aurillac

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans sont également mises en vente; s'adresser à l'Administration Centrale Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne, **Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de

Traitement Spécial

DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMOIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapie et Physiothérapie de France

de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous
sauf Dimanches et jours fériés

84. rue Lauriston. XVI^e. Square de l'Union

(Métropⁿ Boissière, Victor Hugo)

25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;
2° Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours, à compter du jour du départ, ce jour compris.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Hiver 1906-1907

RELATIONS entre PARIS et L'ESPAGNE

par le train de luxe " Barcelone-Express " (V.-L.-R.)
Nombre de places limité.

Départ de Paris : Mercredi, Samedi à 7 h 30 soir.

Départ de Barcelone : Lundi, Vendredi à 1 h. 50 soir (H. E. O.).

Ce train sera prochainement prolongé jusqu'à Valence (Espagne).

Agence Générale du Louvre

A. BERNOIS

21, RUE DU LOUVRE,

PARIS

(1^{er} arr.)

Le Gérant, NOEL TAxier.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris.

Charbons, Cokes, Bois
Spécialité d'Anthracites anglais
du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et appareils à basse pression

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.